

## FINANCEMENT : RETOUR DU GROUPE D'APPUI

## 1. VOS QUESTIONS ET LE RETOUR DU GROUPE D'APPUI

### CONTRIBUTION N° 5 – Question au groupe d'appui

DANIEL L.

« Considérant que les ménages les aisés sont les plus grands émetteurs de carbone, et que l'impôt de solidarité sur la fortune a été remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière, bien moins lourde à supporter, nous proposons d'instaurer un impôt écologie sur la fortune qui concernerait les ménages auparavant assujettis à l'ISF. La transition écologique requiert la justice sociale comme principe fondamental. Cet impôt pourrait être utilisé à aider au déploiement d'infrastructure d'énergie renouvelable par exemple »

#### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

(+): Durant une période aussi troublée économiquement, on peut être fondé à demander une contribution spécifique aux plus fortunés. Dédier une telle contribution à l'action climatique peut à la fois présenter des effets de long terme, et s'inscrire dans une logique de justice sociale. / (-): toutes les fortunes n'ont pas la même empreinte intrinsèque (ex: imaginons un patrimoine forestier)

A titre d'information, d'après les chiffres du ministère de l'Action et des comptes publics, les recettes issues des déclarations spontanées d'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune) se sont élevées à 4,2 milliards d'euros en 2017 ; celles provenant de l'IFI (Impôt sur la fortune immobilière) ont atteint 1,3 milliard d'euros en 2018.

La taxation des stocks de capitaux (richesse) plutôt que la taxation des flux (revenus) est prônée par certains économistes, notamment les Français Camille Landais, Gabriel Zucman, Emmanuel Saez et Thomas Piketty.

\*\*\*

### CONTRIBUTION N° 7 – Question au groupe d'appui

JEAN-LUC V.

« volonté ou pas!!!! - Je ne suis absolument pas compétant en économie et me garderai bien de faire des propositions d'ordre économique car je ne souhaite pas, par des propositions inappropriées, faire plus de tort que de bien et surtout rendre la vie encore plus difficile aux plus démunis. Simplement une interrogation : La crise sanitaire que nous vivons montre bien que les gouvernants et cela de quelque pays que ce soit, sont en capacité de réagir financièrement en explosant la dette au-delà des 100% du PIB pour lutter contre le fléau et cela à coup de centaines de milliards d'€. La nuance avec la crise climatique annoncée est le facteur temps. Face à l'obstacle COVID 19, l'action devait être immédiate avec prises de risques, erreurs, mensonges mais aussi un certain courage. A vision plus lointaine, les personnes en charge des affaires des états ne sont pas suffisamment, là, courageux

pour prendre des décisions que d'autres pourront prendre dans l'urgence plus tard à leurs places. Cela prouve bien que les moyens financiers ne sont pas un problème pour nos responsables politiques face à la catastrophe annoncée. Ce n'est qu'une question de temps et d'opportunité à faire ou ne pas faire en fonction de basses spéculations et d'intérêts économiques. Le temps joue en défaveur de l'humanité au profit des financiers. Vous en pensez quoi ? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Oui, il y a certes une forme de paradoxe à réagir à un péril immédiat, mais à agir insuffisamment face à des menaces climatiques non moins certaines, bien que plus lointaines. Ce paradoxe n'est seulement observable au niveau des autorités publiques : les comportements de consommation et d'investissement des ménages ne sont pas non plus alignés avec les objectifs de long terme. Et les autorités publiques, pour mettre en œuvre des actions "courageuses" sont soumises à l'adhésion de leurs concitoyens. Enfin, en matière de lutte climatique, dès lors qu'il s'agit d'engager des transformations sociétales profondes, il est évident que la réorientation massive des flux financiers est une condition "nécessaire" mais non suffisante : Ex: en matière de rénovation thermique des logements, il est indispensable à la fois de mobiliser des financements massifs, mais également de créer une obligation de travaux et de constituer des filières (et de former des compétences) pour permettre une action systématique.

Il existe effectivement un décalage entre le temps démocratique (les différentes échéances électorales) et le temps plus long voir très long des problèmes à résoudre. A moins de changer de régime sans aucune assurance sur l'effective prise en compte du temps long (les dictatures ne sont pas particulièrement connues pour prendre en compte les enjeux écologiques), la seule solution à cette tension est que les électeurs privilégient/exigent la prise en compte du temps long dans les programmes et sanctionnent leurs élus sur ce critère.

\*\*\*

### CONTRIBUTION N° 21 – Question au groupe d'appui

MELANIE B.

« Peut-on en savoir plus sur les garanties publiques à l'export (9,3 milliards depuis 2009)? Le critère de Maastricht est-il un blocage ? Quid d'une taxe carbone aux frontières de l'UE pour ne pas pénaliser nos entreprises et obliger ceux qui veulent commercer avec l'UE à se cantonner à nos exigences environnementales ? Merci beaucoup »

#### COMPLEMENT – CONTRIBUTION N°55 :

« Concernant les garanties publiques à l'export : Depuis 2009, la France a octroyé 9,3 milliards d'euros de garanties publiques pour l'industrie du pétrole et gaz, via son agence de crédit à l'exportation Bpifrance Assurance-Export.

Ces dernières années, des projets extrêmement polluants comme l'exploration de nouvelles ressources de gaz en Arctique ou en eaux profondes au Mozambique ont été soutenus par la puissance publique.

Lors de la loi de finances votés en décembre dernier le gouvernement et les députés de la majorité se sont contentés de mettre fin aux financements export dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste par exemple).

L'engagement sur le secteur du charbon date du précédent quinquennat et est déjà mis en oeuvre depuis 2015. Le pétrole et le gaz continuent à être éligible aux garanties.

Quelques articles :

- <https://www.amidelaterre.org/Pourquoi-il-faut-mettre-fin-aux-subsventions-aux-energies-fossiles-sous-forme-de.html>
- <https://www.amidelaterre.org/Budget-2020-le-gouvernement-et-la-majorite-veulent-continuer-a-assurer-le-chaos.html> »

## RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Il fait peu de doutes que ces soutiens à l'export sont incohérents avec les engagements climatiques de la France, et une volonté de leadership. Le périmètre en a été restreint (exclusion très largement du charbon notamment, en 2019, mais le pétrole et le gaz restent concernés par ces soutiens).

Une taxe aux frontières serait cohérente avec la démarche d'ensemble du Green Deal. Et bien maniée, elle pourrait inciter les pays tiers à mettre en œuvre des réglementations sur leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Mais les intérêts de tous les Etats membres de l'UE en termes d'importations et d'exportations notamment ne sont pas convergents. Il y a donc un risque que la taxe carbone aux frontières ne soit pas mise en place à court terme (ni à moyen terme) au niveau européen. Par ailleurs, la mise en place d'une taxe aux frontières appelle trois remarques supplémentaires : 1. Elle pourrait conduire à des mesures de rétorsion (voir par exemple les menaces de représailles de pays tiers lors de la tentative d'élargissement du système européen de quotas de CO<sub>2</sub> à l'aviation internationale, qui constituait de fait une taxe aux frontières), 2. Elle conduirait à une augmentation du prix des biens concernés - c'est évidemment le but, mais cela a des impacts sociaux également, qui doivent être gérés. Il suffit pour s'en convaincre de voir les effets de l'augmentation de la "taxe carbone" en 2018. et 3. Une telle taxe aux frontières serait simple à mettre en œuvre sur des produits simples (acier par exemple), mais pourrait s'avérer complexe sur des produits manufacturés (voiture par exemple, qui n'est jamais pour une bonne partie que de l'acier transformé). A noter : selon l'OFCE, une taxe carbone frappant tous les produits, y compris importés, est plus juste socialement qu'une taxe carbone frappant seulement les émissions faites sur le territoire. L'écart de consommation entre ménages modestes et ménages aisés est en effet beaucoup sur des produits importés (voyages, produits électroniques,...).

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 40 – Question au groupe d'appui

SYLVIE L.

« Fléchage vers un compte dédié des recettes perçues pour la transition

Si des taxes (cf propositions de citoyens) sont perçues pour la transition, les recettes encaissées doivent impérativement être utilisées à cet effet. Le versement dans un budget « global » ne garantit pas la bonne utilisation. Un fléchage est indispensable.

Proposition :

Merci aux membres du groupe d'appui pour leur avis éclairé :

- Identification spécifique des taxes prélevées pour la transition
- Création d'un compte d'affectation dédié à la transition (qui va au-delà du CAS TE « Compte d'affectation spécial transition énergétique » existant)
- Versement des recettes sur ce compte (via la Direction Générale des Finances Publiques DGFIP)
- Ce compte sera réservé au financement de la transition (ce qui n'exclut pas d'autres sources de financement)
- Gouvernance et pilotage : à définir compte tenu de nos réflexions et des problématiques identifiées

Paritaire : état, partenaires sociaux, associations, ONG, citoyens...

Rattachement : Ministère de la transition écologique et solidaire ?

Point d'attention : Pouvoir de décision vis à vis des autres ministres : économie, agriculture, industrie, logement, santé, transport...

Echéance : fin 2021

- Le temps de voter la mesure, et que les fiscalistes comptables, informaticiens ... s'organisent

Eléments de réflexion et sources :

- Retour sur la "taxe carbone" : au delà de l'impact social, des exonérations, les sommes perçues sont incluses dans la TIPCE (taxe intérieure de consommation des produits énergétiques) et les autres taxes sur la consommation d'énergie. Une partie seulement (environ 20 % en 2017) est directement fléchée vers le compte d'affectation spécial « transition énergétique » (CAS TE) qui fait exception au principe de non affectation des budgets.

Les besoins de financement de nos mesures vont au delà de l'énergie.

- [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/12/07/comprendre-la-taxe-carbone-en-huit-questions\\_5394292\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/12/07/comprendre-la-taxe-carbone-en-huit-questions_5394292_4355770.html)
- <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2018/10/Contribution-Climat-Energie-en-France- VF3.pdf>
- <https://www.senat.fr/rap/l19-140-311-1/l19-140-311-110.html>
- Comparaison avec la CSG/CRDS pour financer la protection sociale et résorber l'endettement
- Les recettes perçues sont bien identifiées lors des prélèvements sur les revenus bruts quel qu'ils soient. Pour la CSG, les taux varient selon les revenus.
- Et visiblement, l'affectation des recettes dans les différentes branches de la protection sociale peut être suivie.
- <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/contribution-sociale-generalisee-csg>
- <https://www.cfdt-retraités.fr/Taux-et-affectation-de-la-CSG-en-2020>

La gouvernance de la Direction de la Sécurité Sociale comprend plusieurs acteurs : état, partenaires sociaux, caisses... Elle est rattachée à 2 ministres : le Ministre des solidarités et de la santé, le Ministre de l'action et des comptes publics. Elle est responsable de l'équilibre financier des comptes sociaux et prépare à ce titre, chaque année, la loi de financement de la sécurité sociale.

Pour le régime agricole (MSA), le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation intervient également dans la gouvernance.

- <https://www.securite-sociale.fr/la-secu-en-detail/acteurs/gouvernance> »

## RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Le fléchage des recettes perçues sur les taxes polluantes est faisable. Il est d'ailleurs déjà pratiqué dans plusieurs secteurs :

> jusqu'à l'année dernière, le bonus-malus constituait un compte séparé du budget général (le compte d'affectation spéciale - ou CAS - "aide à l'acquisition de véhicules propres")

> une partie des recettes sur les carburants fossiles est versé au financement des énergies renouvelables via le compte d'affectation spécial transition énergétique.

On peut noter un mouvement général de l'administration qui vise actuellement à réduire ces fléchages, en versant toutes les recettes au budget général, puis en votant les dépenses nécessaires aux différents projets. Le CAS "véhicules propres" a ainsi été supprimé en 2020, et le CAS transition énergétique sera supprimé en 2021. L'objectif affiché de ces réformes est d'améliorer la transparence et la gestion des crédits budgétaires, selon le principe d'universalité des finances publiques (il est plus facile de suivre les recettes et dépenses ainsi, plutôt que lorsqu'elles sont fractionnées en une multitude de comptes).

D'ailleurs, dans certaines situations, les recettes ne sont pas égales aux dépenses. Par exemple, pour le bonus-malus, on peut voir faire plus de bonus que de malus (ou l'inverse). Le fait de ne pas avoir un compte dédié offre plus de souplesse ici.

D'un autre côté, le fait d'avoir des comptes séparés dédiés à des projets de transition peut peut-être favoriser l'acceptabilité politique. Par exemple, les systèmes de bonus-malus peuvent être mieux acceptés si les recettes du malus financent les bonus.

Cet argument est surtout valable quand il y a un lien fort entre les recettes et les dépenses. Pour le bonus-malus automobile, le lien est assez fort. Mais pour le CAS Transition énergétique, on peut se demander pourquoi les recettes sur le pétrole financent les énergies renouvelables, et pas plutôt le bâtiment ou même l'hôpital public.

Au final, il s'agit donc d'un choix politique. D'un côté, l'administration favorise l'affectation au budget général pour de raison de transparence et de gestion des crédits ; de l'autre, on peut juger que l'acceptabilité politique en serait renforcée. Il s'agit donc d'un choix politique pour lequel c'est l'expertise des citoyens qui doit trancher. Mais dans les deux cas, le plus important est de s'assurer que les montants financiers seront suffisants et se prolongeront durant le temps nécessaire.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 41 – Question au groupe d'appui

BRIGITTE M.

« Mettre l'Art à contribution.... On pourrait peut être se délester de quelques toiles d'artistes peintres célèbres (un Picasso peut valoir 1 million d'euros voire plus) au profit de la relance verte... (suite dans la réaction à la proposition) : Il est bien évident que l'on ne va pas vendre l'obélisque qui nous fut offerte par l'Egypte pas plus que Le Louvre ou la tour Eiffel. Cependant, je pense que l'idée est à creuser soit

Page 6 sur 20

dans un sens soit dans un autre. D'abord le commerce de l'art et la manière dont la côte est réalisée m'ont toujours paru bizarre, mais autant en tirer profit. Il y a beaucoup de tableaux qui dorment dans des coffres et que l'on ne verra jamais. On pourrait les vendre au profit de la cause climatique. On émettrait des clauses comme quoi ces tableaux pourraient être réquisitionnés afin d'être vus dans différentes expositions. Autre possibilité, des milliardaires, il y en a, ils achètent des toiles comme placement et les mettent dans des coffres. On pourrait créer une association ou fondation philanthropique qui lutterait contre le réchauffement climatique. On solliciterait donc ces milliardaires qui pourraient faire don de leurs tableaux ou bien de leur argent. Cela serait assorti de déductions fiscales. Voilà, j'ai un peu creusé l'idée, peut être que vous pouvez améliorer la proposition. Sur ce, à ce soir et je vous une belle après-midi. Question au GA: je souhaiterais que le groupe d'appui me donne son avis... Comment s'y prendre ? J'imagine bien que des associations philanthropiques cela existe, mais associées à lutte contre le réchauffement climatique et à l'art, je ne sais pas... »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

a) S'il s'agit d'asseoir un impôt sur un patrimoine artistique voir G4. b) S'il s'agit d'inciter, via des déduction fiscale, à faire des sortes de "donation", il est important de s'interroger sur la portée de cet argent public engagée (puisque'il y aurait une incitation fiscale). c) Par ailleurs, le patrimoine culturel des musées publics est "inaliénable" (point à vérifier via le comité légistique), <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musees/Professionnels/Les-collections>

(JV) Plus simple pour répondre à l'intention portée par cette proposition, il suffirait de supprimer les exonérations fiscales de l'impôt sur le patrimoine sur les oeuvres d'art qui bénéficient aux propriétaires des oeuvres et pas aux artistes directement. Les oeuvres d'Art étaient en effet exonérés d'impôt sur la fortune (ISF), celui ci ayant été réformé et ne concernant maintenant que le patrimoine immobilier, la valeur d'une collection d'art n'est tout simplement pas taxée.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 43 – Question au groupe d'appui

SYLVAIN B

« Taxe Gafa et Taxe Tobin

- Renégociation de la taxe sur les GAFA à 4% du CA réalisé sur son sol et permettant un revenu de plus de 500ME par an. Est-ce envisageable ? Réaliste ?
- Abaissement du seuil de capitalisation boursière (500ME ?) des entreprises soumises à la TTF pour soutien au investissements verts

Quelle part des revenus de la TTF pourrait être redirigée vert ces investissements ?)

Quel seuil serait envisageable et acceptable pour les entreprises ? Pour quels effets ? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Le problème d'identifier le chiffre d'affaires des GAFA sur sol français est complexe ; 4% est un niveau élevé qui pourrait entraîner des mesures de rétorsion du gouvernement américain, et ne paraît pas très réaliste. La taxe sur les transactions financières, si elle n'est perçue qu'en France, peut juste affaiblir la place financière de Paris sans produire beaucoup de revenu. Sur l'affectation, on retrouve le débat ci-dessus. Sur le niveau, il est actuellement de 0,3%; il peut monter un peu, mais vient

s'imputer sur toutes les transactions, y compris celles qui génèrent des plus-values modestes, de ce fait annulées, transactions qu'il risque de ralentir fortement.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N°65 – Question au groupe d'appui

AGNY K.

4) Dépenses et Investissements publics L'excédent budgétaire de la France liés aux dépenses publiques hors investissements publics s'élève à 20 milliard d'euros. Ce qui correspond à 1% du PIB. Et donne une marche pour le fléchage vers des dépenses favorables à la transition écologique et solidaire. A) Les marchés publics (État et collectivités) \*La part attribuée aux marchés publics représente environs 14% du PIB à l'échelle de l'Europe. Représentent environs 8% du PIB en France en 2017 selon Eurostat. Une partie de ce budget peut favorablement contribuée à la transition écologique et solidaire sur le point urbanisme et compétence (pour développement des infrastructures liés au changement climatique selon la loi Climat Énergie). \*Les investissements publics dit d'intérêt général représentent 2 à 3% du budget de l'Etat. Le monter à 5 à 6 %. B) Les subventions Les subventions dans les énergies fossiles s'élèvent à 500 milliard d'euros. En adéquation avec la stratégie national bas carbone ( SNBC ) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), ces montants doivent être transféré vers la transition écologique. C) Eco taxes Source : Amorce En plus de l'Eco contribution liée aux déchets selon la directive des DEEE. Crée une eco taxe sur les produits recyclés ou un système de malus sur les organismes et entreprises concernés. Afin de lever des fonds pour la R&D (recherche et développement de solutions d'eco emballage) . Aujourd'hui la gestion des déchets d'entreprises et bâtiments coûte environs 340 millions d'euros. D) les investissements bas carbone Source : Mr Jean Charles Hourcade ( Directeur de recherche CNRS et auteur principal du GIEC pour les rapports 2 à 6 et le rapport à 1.5°C L'idée est de faire baisser le niveau de risque des investissements bas carbone et augmenter l'offre de projet bas carbone fiables. Et générer des revenus fiscaux en réduisant la défaillance des projets. Ex: investir dans l'immobilier bas carbone aux normes thermiques. Aujourd'hui les options bas carbone ont un coût d'investissement plus élevé et un coût de transaction plus élevé. Les prêteurs ( banque fonds de pension et assurance préfèrent investir dans des actifs spéculatifs et dans l'immobilier. \* Mettre en place des garanties publiques (d'etat, les villes, les autres collectivités et agences) calibrées sur une même valeur de carbone évité et des évaluations " tiers partie" des émissions évités. Ex : 10 tonne à 1000€/tonne soit 1000 euros de garanties (pour un projet de 2000 euros). \* Proposer des crédits meilleurs marché et formation d'obligations vas carbone sincères pour les épargnants. Ex : bornes de recharges de batteries, transports doux, énergies nouvelles, rénovation de l'habitat. \* Instaurer de nouveau le principe de tiers payeurs (loi 2015) qui a été rejetée. Afin de faciliter l'entrée des tiers financeurs pour les petites projets au plus près du terrain et des gestionnaires d'actifs coordinateurs pour les gros projets. Ce qui permettra de baisser les coûts de montage des projets augmenter leur qualité technique, assumer les défauts, les grouper pour faciliter l'accès aux marchés des capitaux et faire émerger de vraies filières et chaînes de compétences. Ces engagements publics fiables permettent aussi une évolution du système bancaire. Car permet : \* de contribuer à l'équilibre des comptes publics ex: investir sur 10 projets à 1 million. Mettre au passif le montant des projets que l'on pense qu'il peut rater) de nos comptes publics. Ils seront remboursées par les revenus fiscaux des autres projets qui ont marché. \* de contribuer à injecter de la monnaie dans l'économie avec une vraie création de richesse comme contrepartie. En permettant de 1) tirer l'épargne hors de l'attraction pour



l'immobilier 2) de dé-financieriser l'économie et ses impacts sur les inégalités et la désindustrialisation. 3) de résoudre le problème du traçage hasardeux du contenu carbone des investissements. \* renforcer la crédibilité et l'efficacité de ce type d'investissement. En 1) créant une instance de mutualisation des garanties (une garantie des garanties), 2) En permettant l'émission d'actifs bas carbone à valeur faciale certifiée reconnue par les banques et par la banque de France seulement après vérification des projets. E) L' épargne réglementé Selon le décret sur le fléchage des fonds du LDDS, Livret de Développement Durable et Solidaire, en application de la loi "Sapin II" (2016-1691 du 9 décembre 2016). Il serait possible de flécher en provenance de l'épargne réglementée. Il est donc nécessaire de rendre publique la parution de ce décret. En effet les Fonds d'épargne réglementé s'élève à environs 750 milliard d'euros dont 45 milliard d'encours. Une partie de ces fonds doit donc être fléchés vers la transition écologique et solidaire. De grands gestionnaires d'actifs tel que le leader européen Amundi affiche un engagement d'investissement sur des fonds verts. Ce gestionnaire d'actifs et d'épargne salariale enregistre un encours de + de 1.6 53 milliard d'euros en 2019 et une collecte d'environ 107 milliard. Un fléchage au niveau européen vers la transition écologique et les fonds verts. Facilité normalement par la taxonomie en cours de négociation entre les Etats membres. F) Les CEE (certificat d'économie d'énergie) Selon la dernière PPE publiée , les CEE devraient permettre un juste prix du carbone. Ce système permet de réaliser environ 530 TWh cumac d'économie d'énergie par an correspondant à 3 à 4 Mds€ (milliard d'euros) "Les travaux d'économies d'énergie réalisés sur le patrimoine des collectivités ou, plus largement, sur leur territoire, peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'économies d'énergie (CEE). Concrètement, plus de 470 collectivités, dont plus de 250 communes dans toute la France ont déjà déposé des demandes de CEE depuis 2015 en leur nom, en complément de celles adressées par des énergéticiens pour des travaux réalisés au profit des collectivités. Ces demandes concernent typiquement la rénovation énergétique des écoles, crèches, centre culturels, bâtiments communaux ou la rénovation de l'éclairage public par des systèmes plus performants." Le principe des CEE permettent de couvrir une partie des investissements nécessaires à la rénovation des bâtiments publics. Budget d'aide complémentaire La DSII 500 millions d'euros La CDC sur fonds propres 500 millions d'euros La CDC via Prêts Ambres 500 millions d'euros Par ailleurs, d'autres aides peuvent être mobilisées dont les aides du Fonds européen de développement régional (FEDER), la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le Fonds chaleur de l'ADEME, qui a pour vocation le soutien à la production de chaleur à partir de sources renouvelables.

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Pour le fléchage, voir la réponse à la question de Sylvie L. (contribution n°40).

Pour les subventions aux énergies fossiles, le chiffre de 500 milliards semble se rapporter au montant total des subventions fossiles dans le monde. L'évaluation d'I4CE pour la France mentionne 17 milliards de niches fiscales en 2019, principalement via des taux réduits. Le fait de supprimer ces niches fiscales nécessiterait sans doute d'aider en contrepartie ces secteurs à s'adapter pour évoluer, donc on ne peut pas espérer "récupérer" l'intégralité de ces 17 milliards pour investir dans d'autres secteurs, du moins dans un premier temps, le temps que les secteurs concernés aient pu évoluer.

[\(https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-360-budget-etat/\)](https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-360-budget-etat/)

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 76 – Question au groupe d'appui

NADINE B.

« Pourquoi pas? Financement??? A chercher des financements partout, un moyen simple que tout le monde connait. Tout le monde connait le Jeu à gratter pour "Sauver le patrimoine" de Stéphane Bern? Pourquoi ne pas adapter ce jeu au climat, et permettre des projets tels que par exemple : Le développement de produits biosourcés et recyclables, l'isolation de bâtiments public énérgivore, l'innovation pour rendre les véhicules non polluants, développer l'agriculture biologique et les circuits court, et la production d'énergie non carbonée plus locale et en faciliter l'accès à tous. Bien sûr il ne s'agit que d'exemples parmi tant d'autres. Bref permettre aux citoyens d'acheter un billet à gratter pour faciliter le lancement d'un projet permettant la diminution des GES. Comme un appel de fonds... Chaque citoyen est libre de participer à sa hauteur au projet de son choix...et, peut être comme dans tout jeu de hasard, être lui aussi gagnant à son tour d'une façon ou d'une autre. Donnant, donnant... c'est un bon équilibre ???? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Voir la réponse à la question de Muriel P. (contribution n°83)

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 82 – Question au groupe d'appui

MURIEL P.

« Green Pacte

N'oublions pas le fameux Green Deal ou Le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe et le mécanisme pour une transition juste expliqués (Vous comprendrez bien que c'est un copié collé car sujet conséquent sérieux et compliqué pour ma part et incomplet ici car conséquent) Qu'est-ce que le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe? Le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe, également dénommé plan d'investissement pour une Europe durable (SEIP), constitue le volet «investissement» du pacte vert. Pour que puissent être réalisés les objectifs fixés par le pacte vert pour l'Europe, ce plan mobilisera au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements durables au cours de la prochaine décennie. Une partie du plan d'investissement, dénommée le mécanisme pour une transition juste, sera utilisée en vue d'une transition écologique juste et équitable. Sur la période 2021-2027, ce mécanisme mobilisera au moins 100 milliards d'euros d'investissements pour aider les travailleurs et les citoyens des régions les plus touchées par la transition. Le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe poursuit trois grands objectifs: - premièrement, il augmentera le financement de la transition et mobilisera au moins 1 000 milliards d'euros pour soutenir les investissements durables au cours de la prochaine décennie par l'intermédiaire du budget de l'UE et d'instruments connexes, dont le programme InvestEU; - deuxièmement, il créera un cadre facilitateur favorisant la réalisation d'investissements durables par les investisseurs privés et le secteur public; - troisièmement, il aidera les administrations publiques et les promoteurs de projets à identifier, structurer et exécuter des projets durables. Comment le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe sera-t-il financé? Comment mobiliser ces 1 000 milliards d'euros? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Le Pacte vert est effectivement une initiative nouvelle de la Commission Européenne qui vise à faire de l'environnement une priorité transversale de ses politiques. Ce Pacte Vert comprend un politique visant à rehausser les objectifs climatiques de l'UE, (discussion prévue en 2020), un volet réglementaire avec la réouverture potentiellement de l'ensemble des réglementations européennes

à partir de 2021 pour atteindre les objectifs climatiques que l'UE se sera fixée, et enfin un volet financier avec "le plan d'investissement du Pacte vert pour l'Europe". Ce volet financier du Pacte Vert a été publié avant la crise Covid et prévoyait effectivement de générer 1000 Mds€ d'investissement dédié à la transition par un effet levier. C'est à dire qu'environ 100 Mds€ sur la période 2021-2027 devrait être dédié à la fois sous forme de subvention, de prêts ou de garanties pour favoriser ces investissements. Cette proposition a été faite dans un contexte où le budget européen (cadre financier pluriannuel) est encore en cours de décision. La possibilité de mettre en œuvre ce plan d'investissement nécessite un accord du Conseil (et donc des Etats-membres) sur le budget (ressources et dépenses) européen.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 83 – Question au groupe d'appui

MURIEL P.

« LOTO ECOLO »

J'ai bien conscience que cela peut faire sourire voire ne pas du tout sembler intéressant comme dans l'hémicycle lorsque j'en ai parlé, ce fut un vrai flop, et pourtant nous pouvons y réfléchir ensemble. Je propose de nouveau cette idée dont je parlais cet après midi encore avec une citoyenne qui se reconnaîtra lorsque nous parlerons entre autre de divers financements. Tout comme Nadine avait également fait, cette proposition de créer un loto vert sur cette même plate forme. Notre idée se rejoint encore une fois et le même jour sur ce sujet, toutefois le contenu est différent. Nous devrions essayer de jouer ensemble au moins une fois Nadine. Pourrait-on envisager enfin la FDJ, des tickets ayant divers thèmes liés ou pas avec nos groupes de travail qui s'avèrent être le reflet partiel des activités et besoins du citoyen lambda. Toujours en direction d'un achat ou gain "vert" favorisant la transition écologique. Ce serait aussi et ainsi une forme de sensibilisation en direction de ce public grandissant, semble t-il. Certes la FDJ devra investir pour la création et mise en place de ces nouveaux tickets, ils devront passer par une bonne étude appuyée de nombreuses stats, penser retours sur investissements et impact sur le long terme etc... et d'oser penser pour ma part, impacts positifs. La FDJ qui pourrait ouvrir des partenariats avec les artisans et professionnels concernés par secteurs et localement liés et qui de fait amélioreraient leurs CA. Sans omettre que ce partenariat permettrait une redistribution en % du produit des ventes de ces tickets à ces professionnels ou artisans. L'état a vendu, sauf erreur 52% de ses actions FDJ aux particuliers. A ce jour il reste détenteur de 20% des parts sociales de l'entreprise de jeux d'argent classée seconde sur le plan européen et 4 au niveau mondial. Question : attribuer une partie de la vente de ces billets à la transition écologique est-ce envisageable à fortiori au sortir de la privatisation partielle de la FDJ ? Idées de tickets à thème et gains à proposer en lien avec l'environnement et la transition écologique (liste non exhaustive car nombreuses possibilités) comme pour se déplacer : un vélo ou un véhicule électrique, des billets SNCF ou un abonnement offert en transport public...ou encore un petit trek pédestre ... Se nourrir : gains de paniers avec deux valeurs définies en euros et temps pour l'achat de produits locaux chez les producteurs locaux, ou encore la possibilité de cultiver soi même ses produits chez un producteur ou un séjour et formation en diététique et nutrition et découverte des produits et labels etc... Produire et travailler : des stages ou formations offertes par les artisans et autres pros, artisans d'art pour une découverte des métiers peu connus et autre que le secteur tertiaire en perte de vitesse. Stage chez les compagnons du devoir (les femmes peuvent y accéder) stage de secourisme... Se loger : des possibilités de gagner en valeur euros pour

rénover son domicile : de nouvelles fenêtres, nouvelle chaudière ou autre système écolo et plus économique de chauffage ou encore des travaux avec des pros qualifiés du secteur ayant un partenariat avec la FDJ si possible ... Culture environnementale : séjour ou stage pour découverte de la biodiversité par des professionnels du tourisme ou des locaux (nouvelle forme de tourisme à venir oblige)... séjour découverte de notre patrimoine forestier avec l'ONF ou asso comme Canopée (pour ne citer que ces 2 exemples de partenariat avec la FDJ.) Culture et loisirs : abonnements pour la découverte de notre patrimoine culturel, musées, expos, théâtres, mais aussi nos institutions et autres sites ouverts au public seulement lors de la journée du patrimoine. Des book, des jeux de société...qui font travailler nos petites cellules grises...pour qu'elles deviennent plus vertes... »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Comme évoqué dans la question un "loto écolo" ne générera pas beaucoup de ressources financières. En effet la vente des tickets doit principalement financer le gain potentiel (la cagnotte), ainsi par exemple le loto du patrimoine (mission S.Bern) a rapporté environ 20 M€ aux actions de valorisation du patrimoine, mais environ 175M€ de mises ont été faites par les particuliers. Au delà de l'efficacité en terme de rendement financier, il faut également préciser qu'un loto/jeux à gratter est un instrument injuste socialement. En effet, au delà des joueurs occasionnels, une part non négligeable des joueurs ont des addictions aux jeux qui peuvent être renforcé par des dispositifs valorisant (ex: loto de l'écologie) ce qui pourrait augmenter les risques de dépendances. De plus socialement, les joueurs (loto/grattages) sont plus pauvres que la moyenne, un tel système pèsera donc plus fortement sur les classes pauvres et moyennes les gains ponctuels ne permettant pas de compenser cet effet.

\*\*\*

### CONTRIBUTION N° 86 – Question au groupe d'appui

BRIGITTE M.

« Effectivement mon assurance m'a proposé 2 mois de remboursement de mon assurance auto avec la possibilité de faire don de ces deux mois à un organisme de mon choix ce que j'ai fait... »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Intéressant. On pourrait imaginer que ces actions "commerciales" trouvent un certain écho si les consommateurs y voient un intérêt et valorisent les entreprises (d'assurance dans l'exemple ici) en fonction de ce type d'initiative. Mais il semble difficile de trouver des moyens pour inciter les entreprises à généraliser ce type d'incitation.

\*\*\*

### CONTRIBUTION N° 87 – Question au groupe d'appui

AGNY K.

« Plan de relance européen

8) Dans le cadre du plan de relance européen

## 1) Emprunt à la commission européenne

Sur la base de la proposition Franco Allemande. La France et l'Allemagne s'apparentent à demander 500 milliard d'euros à la commission européenne au nom de l'Union européenne (si les 27 membres acceptent) mais par la forme de dotations directes ce qui n'oblige pas les pays bénéficiaires à un emprunt commun ni de émissions à dette obligataire commune.

Même si les modalités reste à fixer, ces dotations qui ne sont pas des prêts ne seront peut pas à rembourser. Ce qui ne s'apparente pas en l'état à une dette directe.

Question ?

Si cette négociation aboutie est ce cela pourra être être un mode de fonctionnement sur du long terme ?

## 2) Propositions de financement green deal ?

Source Contexte

Voici les moyens financiers que la commission européenne prévoit dans ses propositions en attente au 27 mai concernant le pacte vert (green deal) et la transition.

Les 5 principaux axes :

rénovation des bâtiments, « accélération du développement des énergies renouvelables et de l'hydrogène », « mobilité propre et résiliente », « renforcement des fondations de l'économie circulaire » et « chaîne alimentaire résiliente et relance

\* Pour le secteur de l'automobile :

Côté financements :

« Un instrument financier atteignant 20 milliards d'euros en deux ans, pour permettre l'achat de véhicules propres en associant subventions du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et prêt du programme d'investissement InvestEU logé sous la Banque européenne d'investissement. »

Un « fonds d'investissement pour les véhicules propres » : 40 à 60 milliards d'euros provenant des volets « mobilité propre » des programmes InvestEU et Horizon Europe (recherche)

Côté réglementaire, elle mentionne des « changements » dans la directive sur la TVA pour exempter les véhicules zéro émissions.

\* Pour le secteur ferroviaire :

Elle envisage pour cela « un paquet d'investissement de 40 milliards d'euros provenant par anticipation des volets « ferroviaires » du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et les fonds de Cohésion ». Et ce, avec pour cible la modernisation et la numérisation, dans les principaux corridors « où les passagers et le fret peuvent se reporter sur le rail.

\* Pour la mobilité urbaine

des nouveaux financements ou une flexibilité sur le volet « mobilité urbaine » des fonds de cohésion et d'InvestEU » qui pourraient générer 20 milliards d'euros pour soutenir la mobilité urbaine. En outre, « un taux de cofinancement européen autorisé plus élevé dans le règlement général sur l'utilisation des fonds de l'Union » pourrait également permettre de débloquer des fonds supplémentaires. »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

(JV) pas de question, mais une remarque sur le "plan de relance européen" qui vient effectivement d'être dévoilé par la Commission et qui s'appuie sur les grandes lignes données par le Pacte Vert en mettant l'accent sur les secteurs permettant de créer/sauvegarder l'emploi (rénovation, transition de la mobilité, énergies renouvelables). C'est plutôt une bonne nouvelle que les priorités de la Commission européenne rejoignent les orientations que la Convention Citoyenne dessine

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 88 – Question au groupe d'appui

YVES B.

« Emprunt d'Etat Je voudrais vous soumettre une nouvelle rédaction concernant l' emprunt d'état de façon que ce soit plus clair et sans ambiguïté : " En complément de l'utilisation de l'épargne réglementée , possibilité d'émettre un emprunt d'Etat auprès des particuliers et des Investisseurs institutionnels et mettre en place les modalités d'octroi des financements dédiés aux investissements décarbonés .Les capitaux ainsi recueillis pouvant être utilisés aussi bien pour la transformation et l'innovation de l'outil de production que pour la transformation écologique des logements et bureaux ou encore les grosses infrastructures telles que le ferroutage . " Qu'en pensez -vous ? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Si les taux restent bas, il n'y a pas nécessairement d'intérêt financier à procéder par ce canal. En revanche, comme d'autres actions, l'effet de mobilisation peut avoir de la valeur en augmentant la prise de conscience à la fois des enjeux et des types de projets à mettre en œuvre (ex cité ici du ferroutage est intéressant, à cet égard, car des particuliers peuvent avoir envie de concourir à des investissements bas carbone qui sont en dehors de leur champ d'action direct: ils peuvent rénover leur logement, acheter un véhicule électrique, mais financer de grosses infrastructures peut leur apparaître plus accessible ainsi).

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 89 – Question au groupe d'appui

YVES B.

« Pour l'incitation fiscale : Exonérer de l'impôt sur les sociétés la part des bénéfices qui seront conservés et réinvestis par les entreprises pour autofinancer leurs investissements destinés à décarboner leurs outils de production et travail. Voir financer leurs propres innovations permettant de réduire leurs GES (gaz à effet de serre). »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

De façon générale, il peut être intéressant d'encourager les activités favorables au climat (et de pénaliser les autres).

Une réduction de l'impôt sur les bénéfices est une façon de procéder.

La difficulté sera ici de réussir à mesurer les activités qui sont jugées "décarbonées". Si les conditions sont trop souples, trop d'entreprises bénéficieront de cet argent public sans trop d'effort, et cet argent public ne sera pas utilisé efficacement ; si elles sont trop strictes, la mesure ne sera pas efficace. Il faut aussi se poser la question de la praticité : combien de formulaires à remplir pour les entreprises ? comment l'Etat peut-il vérifier les efforts réalisés ?

Il faudra également se mettre d'accord sur le bon niveau de réduction d'impôt, car l'impact sur les finances publiques peut être significatif.

Il s'agit donc d'une piste intéressante, mais qui nécessite d'être fortement approfondie et précisée.

(la taxonomie européenne sur les investissements écologiques peut ici être utile dans la réflexion, même si elle ne couvre que les investissements).

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 90 – Question au groupe d’appui

SYLVAIN B.

« Epargne liée au confinement : comment profiter des 50Mds ? La période récente de confinement a permis aux ménages Français d'économiser durant près de 2 mois. Le total de cet épargne forcée correspond à 55Mds €. Quelles mesures fiscales peuvent-elles être proposées afin de réorienter les sommes vers des placements éventuels vertueux et accompagnant la transition écologique ? Quelles mécaniques pourrait être de réels levier et comment faire adhérer les épargnant ? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

En effet, l'OFCE a estimé que les français auront accumulé une épargne de plus de 55 Md pendant le confinement.

Il est probable qu'une partie de cette épargne sera conservée comme "épargne de précaution", afin de garder un matelas de réserve face aux risques de perte de revenus (chômage, baisse d'activité).

Pour le reste de cette épargne, la meilleure façon d'orienter l'épargne des français vers des placements bas-carbone reste de mettre en place les incitations suffisantes (réglementations, normes, fiscalité, subventions...) pour que les investisseurs empruntent aux banques dans le but de développer des projets bas-carbone. (Cf. les diverses propositions de cette convention citoyenne), sans oublier d'informer et de communiquer sur ces placements (voir cellule suivante G27). Une autre façon est de lancer un emprunt national dédié à ces investissements de la TE (voir ci-dessus).

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 91 – Question au groupe d’appui

MARTINE C.

« importations des énergies fossiles Nos mesures permettront de réduire notre consommation d'énergies fossiles. Peut-on envisager que les fonds qui ne financeront plus ces importations puissent être fléchés pour mettre en oeuvre nos propositions ? De plus, notre balance commerciale sera moins déficitaire. »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Un grand nombre de mesures bas-carbone peuvent en effet conduire à réduire nos importations d'énergie fossiles, en particulier le développement de mobilités bas-carbone pour réduire la facture pétrolière. Elle peut donc consister une forme d'épargne supplémentaire pour les ménages et les entreprises.

Au premier ordre, les économies de carburants seront cependant compensées par le fait qu'un véhicule électrique est cher. Il convient donc de ne pas surestimer ce gain à court terme : ce n'est pas l'ensemble des dépenses fossiles qui pourra être réorienté (même si le fait d'acheter du matériel français plutôt que du pétrole étranger aura un effet keynésien positif sur l'emploi).

Quant à la façon de réorienter cette épargne, cf. la question ci-dessus : l'important est d'assurer que les projets bas-carbone soient rentables via des subventions, fiscalité, réglementations ; afin que les investisseurs s'orientent vers ces projets, et que les banques (et donc l'argent des épargnants) financent ces projets.

Il ne faut pas oublier non plus l'information. Prenons l'exemple de l'investissement de l'épargne privée vers les projets de développement des Enr au niveau régional présentant une « rentabilité » correcte (<https://www.ademe.fr/barometre-francais-lenvironnement-vague-6>), c'est à l'évidence l'information qui manque. En effet, ce type d'investissement intéresse 57 % des Français dont 31% qui envisageraient d'y consacrer 500 € ou plus. Malheureusement, seulement 8 % des Français savent qu'il existe des projets de ce type dans leur région. Parmi ces 8%, 72 % des personnes sont dans l'incapacité de citer l'organisme qui les propose. Cette méconnaissance est en hausse continue : + 29 points depuis 2014.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 148 – Question au groupe d'appui

AGNY K.

« Budget de l'armée et du Tabac ?

Question ?

Peux t'on toucher au budget consacré à l'armée? Et à l'industrie du tabac.

Ce sont des recettes colossales, de plus par rapport à l'éthique la course à l'armement qui rapporte à l'état et le marché lié à l'industrie du tabac ne sont pas en phase ni en adéquation avec la politique de transformation et transition.

Comment peux t'on dans ce cas flécher ou taxer ces deux secteurs ? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

(JV) La réponse est oui pour le budget de la Défense, sur le principe, il est voté chaque année en Loi de Finance. Par contre en pratique, le budget de la Défense comprends une part investissement, une part gestion et une part de salaire. Ainsi comme pour tout ministère, une baisse de budget de l'Armée doit correspondre à une évolution de ses missions au risque de de la fragiliser. Quand aux missions que l'Armée doit assumer c'est au politique de décider quel niveau de protection la France souhaite (ce n'est pas qu'une question budgétaire, mais toute décision en ce sens aura des conséquences sur le matériel, le nombre de militaires et les opérations qu'ils pourront effectuer). Sur le tabac, il n'y a pas de "budget", l'industrie du tabac française a été considérablement réduite et est maintenant privée. Par le passé, cette industrie était nationalisée et les planteurs de tabacs recevaient des subventions, mais celles ci sont maintenant interdites dans la PAC, et la production de tabac européenne est très faible (plus d'usine en France). Le tabac "rapporte" de l'argent au budget par les taxes à la consommation, mais ces revenus sont faibles en comparaison des coûts sociaux (ex: soins et hospitalisations).

\*\*\*



## CONTRIBUTION N° 152 – Question au groupe d’appui

SYLVIE L.

« Transparence sur les investissements "verts" - label

Parmi les pistes évoquées, il est nécessaire de basculer les investissements « marrons » vers les investissements « verts » pour financer la transition. La transparence sur les investissements "verts" est nécessaire. Des labellisations existent mais soulèvent des questions.

Exemple du label ISR

- Label créé et soutenu par le ministre des Finances
- Objectif : rendre visible les produits d’investissement socialement responsable (ISR) pour les épargnants en France et en Europe
- « l’ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d’activité »

Source <https://www.lelabelisr.fr>

Concrètement :

- Les performances financières sont toujours mises en avant. Mais la destination des investissements n’est pas transparente, pour l’épargnant non spécialiste (notamment dans le cadre de l’épargne salariale)
- Des fonds labellisés « ISR » sont gérés par des sociétés de gestion filiales de groupes bancaires ou assurantiels qui continuent d’investir massivement dans les énergies fossiles, en totale contradiction avec les accords de Paris

Cf rapport « Banking on climate change 2019 »

Proposition

- La labellisation doit être cohérente avec l’objectif à atteindre
- Revoir les critères d’exigence et d’attribution du label. Retirer le label si la société de gestion ou le groupe auquel elle appartient ne respectent pas ses engagements
- Exiger la transparence sur l’utilisation des fonds et la communication aux épargnants, pour entraîner cette bascule des investissements

Question au groupe d'appui : existe t-il d'autres labels ? »

### RETOUR DU GROUPE D’APPUI

(JV) il existe différentes labellisations de la finance verte, qui vise surtout à apporter une information à l'investisseur avisé, ces démarches restent volontaires.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/finance-verte>

Le Plan européen pour une finance durable, prévoit différentes actions visant à renforcer l'information des investisseurs sur l'impact sur l'environnement de leurs investissements (sous forme

d'action, de portefeuille d'action ou d'obligation).  
[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_18\\_1404](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_1404)

Une première pierre de ce plan d'action est l'établissement d'une classification harmonisée au niveau européen des activités favorables à l'environnement (règlement dit "taxonomie") ce règlement en cours de négociation devrait permettre de disposer d'un langage commun et créer ensuite des obligations de transparence sur l'impact des investissements.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 154 – Question au groupe d'appui

MELANIE B.

« Privatisations

Est-ce une si bonne idée de privatiser les entreprises rentables (ADP, FDJ, autoroutes nationales,...)?

Ne devraient elles pas rester sous le contrôle de l'état (car certaines sont liées aux secteurs qui émettent des GES) ; et rapporter des bénéfices sur le long terme plutôt qu'un gain (certes conséquent) lors de la vente? »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

(JV) Question pertinente sur le rôle de l'Etat actionnaire. Certains (politiques, académiques) défendent un rôle actif de l'Etat mobilisant ses entreprises nationales pour un objectif d'intérêt général incluant la transition écologique. Dans cette logique, l'Etat actionnaire mobilise ces entreprises soit pour générer des recettes additionnelles nécessaires au financement soit pour modifier les activités proprement dites ou les deux. Les défenseurs de ce modèle considèrent que la réglementation ne suffit pas.

D'autres (politiques, académiques) peuvent considérer que l'Etat est moins efficace que les entreprises privées pour la gestion de ces entreprises en complexifiant les processus de décisions et en ne poursuivant pas un objectif plus simple à quantifier de rentabilité de l'entreprise. Pour ceux-ci, l'Etat "régulateur" n'a pas besoin d'être actionnaire pour orienter l'action de l'entreprise, il peut agir par contrat de délégation de service public ou par la réglementation pour atteindre son objectif de politique sans être impliqué dans la gestion directe de l'entreprise.

C'est donc un débat politique/économique qui existe et qui n'est pas tranché.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 162 – Question au groupe d'appui

SYLVIE L.

« Bonjour,

Cette proposition vise à débloquer rapidement des fonds au niveau national.

J'ai une question liée au contexte actuel : quelle est l'incidence de la crise du COVID sur les taux d'intérêt et les emprunts d'états?

Merci au groupe d'appui de nous éclairer

Proposition 163 :

Financement

Faire un emprunt d'état avec une garantie sur un taux de rendement intéressant Pour amorcer un démarrage de nos travaux et de les financer Annuellement avec la taxe en bourse. »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

(JV) difficile d'anticiper mais on peut raisonnablement envisager qu'à court terme au moins (2/3 ans), les taux d'intérêt ne devraient pas augmenter du fait des politiques de relance macro-économiques prévues et basées largement sur l'endettement, ainsi que sur les orientations et politiques des principales banques centrales.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 172 – Question au groupe d'appui

LIONEL M.

« Les biens des domaines de l'états

il y a beaucoup de bien au saint des domaines de l'état qui tombent à l'abandon, et qui sont donc vendus à un prix dérisoire par rapport à leur valeur "d'origine". souvent un liquidateur est nommé, est fait trainer, pour quelle raison?? accélérer la vente de ces bien permettrait de récupérer plus d'argent!?! »

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Il faudrait regarder cette question selon la nature de ces biens. On peut certes imaginer que des processus plus rapides et transparents améliorent la valorisation de certains biens. Quelques doutes toutefois pour cela "révèle" une valeur additionnelle massive.

(JV) En effet, la vente de l'immobilier et du foncier de l'Etat est déjà engagé et permet de financer de nouveaux investissements et le désendettement. Néanmoins, les marges pour accélérer ces ventes ne sont pas énormes, sachant que pour certains dossiers l'intérêt général nécessite au contraire de prendre le temps voire de faire don du foncier et de l'immobilier (ex: revitalisation d'un territoire suite à la fermeture d'une base militaire).

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 179 – Question au groupe d'appui

AGNY K.

« Création de monnaie locales par les collectivités locales

Donner et renforcer le rôle des collectivités locales

En leur permettant de créer de la monnaie locale (via de la monnaie libre et non de la monnaie dite hélicoptère mais dirigée dans le local) qui sera distribuée dans un premier temps pour leur donner de l'autonomie.

Pour aider à financer leurs investissements par exemple.

Cf propositions de Mr Gaël Giraud «

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

Intéressant pour établir des logiques de circuits courts et d'économie circulaire. Compatible avec des logiques de porte-monnaie électroniques. <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/monnaie-locale>.

\*\*\*

## CONTRIBUTION N° 180 – Question au groupe d'appui

AGNY K

Annulation de la dette de la BCE

Dette publique annulée des pays de la zone euro

La BCE peut fonctionner sur ses fonds propres négatifs et continuer à fonctionner et créer des euros. Les pertes de la BCE ne sont pas exigibles.

Le niveau de la dette de la France s'évalue à 420 milliards d'euros et 2200 milliards d'euros au niveau de la zone euro. Il faut un courage des politiques des dépenses budgétaires nationales et européennes.

Proposition remontée également aussi Mr Gaël Giraud

cf proposition commune développée par Nadine, Sylvie, Isabelle, Claude, Mathieu, Rachel, Muriel et moi-même proposée dans la liste plus bas.

### RETOUR DU GROUPE D'APPUI

(JV) La BCE a déjà une politique monétaire très très accommodante, sans demander l'annulation des dettes, des taux d'intérêts négatifs (et simplement plus faibles que l'inflation) participent déjà à "effacer" la dette en valeur nette. Or cet apport d'argent, n'a pas bénéficié entièrement à l'économie réelle, d'où l'enjeu qui se situe maintenant plus au niveau des États, que des choix de politique monétaire.

\*\*\*